

**N° B-01/2023**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**BUREAU de l'O.P.H. "VALLEE SUD HABITAT"**

**Séance du 27 septembre 2023**

**Le 27 septembre 2023 à 16h30,**

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat », dûment convoqués le 15 septembre 2023, se sont réunis en salle Sérís, 5 rue Paul Vaillant Couturier au siège de Vallée Sud Habitat, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'O.P.H « Vallée Sud Habitat ».

**Étaient présents :** Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS (en visioconférence), Patrick WIDLOECHER, Daniel PIEDDELOUP.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Anthony REYNAUD à Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER.

**Étaient également présents :** Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine.

**Objet :** Acquisition d'un immeuble sis 92 avenue Général Leclerc à Bourg-La-Reine (92340), cadastré section J numéro 74.

VALLEE SUD HABITAT

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION

**Objet : Acquisition d'un immeuble sis 92 avenue Général Leclerc à Bourg-La-Reine (92340), cadastré section J numéro 74.**

**Le Bureau du Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Considérant** que la Ville de Bourg-la-Reine a acquis, par exercice du droit de préemption en date du 27 mars 2023, l'ensemble immobilier du 92, avenue du Général Leclerc, à usage de locaux d'activité et d'habitation, majoritairement occupés. Par arrêté en date du 21 juillet 2023, le montant du prix et des frais notariés a été consignée le 26 juillet 2023, au motif que le bien immobilier est susceptible de présenter des risques affectant la sécurité et la santé des personnes occupantes de nature à justifier l'obstacle au paiement du prix.

**Considérant** que l'exercice de ce droit de préemption se justifiait par la volonté politique municipale de maîtriser et la redynamisation du commerce de proximité ainsi que développer de nouveaux patrimoines sociaux afin de rattraper son déficit.

**Vu** qu'une estimation domaniale a été demandée initialement en mars 2023. Une nouvelle évaluation des Domaines en date du 1 septembre 2023 (en annexe du présent document) permet de confirmer le prix de d'acquisition proposé par la Ville à savoir d'un montant de 2 000 000 euros augmentés des frais afférents.

**Vu** que le bien susvisé permet en effet de répondre aux ambitions de la Ville en matière de développement de son offre de logements sociaux.

**Considérant** que la Ville entend désormais céder ce bien à Vallée Sud Habitat, Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud – Grand Paris.

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ **Donne son accord** pour l'acquisition de l'immeuble sis 92 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine (92340), cadastré section J74, au prix de 2 000 000 euros augmentés des frais afférents.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Directeur Général ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- ✓ **Autorise** le Directeur Général ou son représentant à tout mettre en œuvre pour la réalisation de cette opération d'investissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**

Vue pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 28 septembre 2023  
Reçue en Préfecture le 28 septembre 2023  
Certifiée exécutoire le 28 septembre 2023  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

**Yann CHEVALIER  
Directeur Général**